

législatives à prendre à l'avenir pour restreindre les profits des détenteurs d'une franchise représentant une part du domaine public. J'espère être en mesure d'élaborer cette idée avant la fin de la séance; pour le moment, je vous laisserai peser la suggestion.

Récapitulons maintenant l'évolution qui s'est produite dans la création d'un réseau national de radiodiffusion.

(1) Lorsque la Commission canadienne de la radiodiffusion fut créée en 1932, la puissance de toutes les stations canadiennes était d'environ 45,000 watts et ces dernières atteignaient environ 40 p. 100 de la population.

(2) Quand la Société Radio-Canada remplaça la Commission, le 1er novembre 1936, la puissance de toutes les stations canadiennes était de 80,000 watts et le réseau national atteignait 49 p. 100 de la population.

(3) Le 31 mars 1938, la puissance globale de toutes les stations au Canada était de 186,000 watts, dont 168,000 watts pour les postes du réseau et 113,000 watts pour les stations possédées par Radio-Canada.

(4) Lorsque les deux nouveaux postes transmetteurs de 50,000 watts seront terminés le printemps prochain, la puissance totale des postes de Radio-Canada sera de 215,200 watts, soit les trois-quarts de la puissance globale de toutes les stations canadiennes.

(5) L'énumération qui suit illustre bien l'état du réseau naissant au Canada:

(a) En premier lieu, il y a le réseau national de Radio-Canada avec toutes ses stations à grande puissance et, en plus, les autres postes nécessaires à un réseau réellement effectif;

(b) Ensuite viennent les stations locales de faible puissance exploitées en marge du réseau dominant ou de concert avec ce réseau et remplissant localement des fonctions auxiliaires utiles;

(c) Le contrôle par Radio-Canada de tous les programmes relayés en vue de relever toujours de plus en plus le niveau de ces programmes et de leur donner une qualité uniforme et soutenue; ainsi que la prévision de programmes alternatifs pour le choix de l'auditeur;

(d) Un réseau de transmission sur ondes courtes utilisé comme moyen d'interprétation et de publicité nationale, et servant aussi à atteindre les Canadiens-français demeurant à l'extérieur de la province de Québec;

(e) La radiotélégraphie et la télévision contrôlées dans l'intérêt public.

Je me propose de discuter plus tard la ligne de conduite à suivre en matière de réseau, ainsi que les ondes courtes et la régie de la radiophotographie et de la télévision.

(a) Nous avons potentiellement, — et je le dis en connaissance de cause pour les raisons que j'ai énumérées l'an dernier et qui deviennent de plus en plus manifestes, — le meilleur système de radiodiffusion des pays de langue anglaise — car nous pourrions de toutes façons, comme nous le faisons dans une large mesure maintenant, obtenir les meilleurs programmes possibles en dehors du Canada, qu'ils émanent du N.B.C., du réseau Columbia ou Mutual, les meilleurs programmes possibles de radiodiffusion outre-mer par la *British Broadcasting Corporation*, (et on m'apprend que ces programmes seront augmentés et améliorés prochainement) et nous serons aussi en état de songer à la production de programmes canadiens dignes d'échange. Un tel système serait d'un plus grand appoint comme facteur d'unité nationale.

Il y a un petit point que je voudrais mentionner en digression. J'ai fait allusion aux postes qui répondent à des fins utiles, locales et secondaires. Nous avons eu l'occasion de faire une expérience récemment.